

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 4 décembre 2024.

Présents : M. Didier BALDY, M. Gérard GILIER, Mme Karine SARTORI, Mme Céline RONCERET, M. Rémi BOUILLE, M. Alain CAPPE, Mme Maria BELTZUNG, Mme Jennifer MARTIN

Absents excusés : M. Bertrand AUBRY (donnant pouvoir à M. Didier BALDY), M. Jean-Yves BERNARD (donnant pouvoir à Mme Jennifer MARTIN), M. Patrick BOUVAREL (donnant pouvoir à M. Rémi BOUILLE).

Secrétaire de séance : Mme Céline RONCERET

- Signature de la feuille de présence.
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance du mercredi 27 novembre n'est pas soumis à approbation du fait que celui-ci n'est pas finalisé. Monsieur le Maire informe que dorénavant et légalement le compte-rendu des prochains conseils municipaux seront diffusé qu'après validation en préfecture.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 1 vote concernant :

- Le retrait de la délibération n°34 du 9 octobre 2024 relative au remplacement d'un délégué au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

**RENOVATION DES POINTS LUMINEUX DE LA RUE DES FORTS ET  
REPLACEMENT DE L'ARMOIRE « 04 » PROPOSE PAR LE SDESM**

(*DELIBERATION 43-2024*)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un souci de sécurité et d'entretien, un inventaire des armoires a été réalisé.

Notre éclairage public est géré depuis les armoires de commande et le remplacement de ces 4 armoires est devenu nécessaire.

Pour faciliter la modernisation de ces armoires, le SDESM a décidé de porter à 50% le taux d'aide lié à la rénovation de celles-ci.

Nous avons eu une réunion le 2 décembre avec le sous-traitant du SDESM et à cette occasion nous avons demandé des devis pour le remplacement de ces 4 armoires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GILIER qui présente les devis de la société EIFFAGE.

La société EIFFAGE Energie Systèmes a réalisé le chiffrage pour le remplacement des 4 armoires réparti comme suit :

- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 01 » pour 3 969,54 € HT soit 4 763,45 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 02 » pour 3 970,57 € HT soit 4 764,69 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 03 » pour 3 970,57 € HT soit 4 764,69 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 04 » pour 3 338,61 € HT soit 4 006,34 € TTC.

Soit un montant global de 15 249,29 € HT et 18 299,17 € TTC.

Le SDESM nous informe que cette dépense est éligible aux subventions du SDESM à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il montera un dossier demandant le fond de concours de la CCBN pour un montant de 50% HT du reste à charge qui pourrait représenter 3 700 € HT.  
Monsieur Alain CAPPE s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule clé. Monsieur le Maire lui explique que c'est pour une raison d'accessibilité restreinte à la seule entreprise de maintenance.  
Les travaux devraient débiter en mars ou avril 2025.  
Il n'y a pas de fonds vert sur cette dépense.  
Mme Jennifer MARTIN précise que le Fonds Vert ne s'applique pas sur les armoires.  
Les nouvelles armoires seront compatibles avec les nouveaux dispositifs LED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**VALIDE** les travaux de conformité des 4 armoires de commande d'éclairage public pour un montant de 15 249,29 € HT soit 18 299,17 € TTC réparti comme suit :

- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 01 » pour 3 969,54 € HT soit 4 763,45 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 02 » pour 3 970,57 € HT soit 4 764,69 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 03 » pour 3 970,57 € HT soit 4 764,69 € TTC.
- Remplacement de l'armoire d'éclairage public « 04 » pour 3 338,61 € HT soit 4 006,34 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant au dossier, ainsi que tous les documents nécessaires pour ces travaux, à demander la subvention auprès du SDESM et à en exécuter la dépense.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Concernant le prochain devis pour le remplacement des points lumineux, il ne sera techniquement pas possible de réduire le nombre de supports. Les détecteurs de présence demandés ne sont pas adaptés. L'éclairage sera à 100 % toute la nuit.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la collecte des sapins de Noël sera mise en place. Le point de regroupement se situera derrière la Mairie. Les sapins sans les sacs plastiques ni les pieds, devront être déposés avant le 13 janvier 2025. La collecte sera effectuée par les agents du SMETOM entre le 13 et 31 janvier 2025.
- ✓ Monsieur le Maire souhaite au Conseil Municipal ainsi qu'à toutes les Fontenoises et Fontenois de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.
- ✓ Monsieur Rémi BOUILLE demande quand les travaux de rebouchage rue des Forts seront terminés. Monsieur le Maire lui répond qu'ils se feront à la suite de la pose de goudron de la résidence.
- ✓ Le devis pour le toit de l'église doit parvenir en Mairie prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,  
Didier BALDY

